

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 28 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la CC Carmausin Ségala à Carmaux, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Délégués en exercice : 23	Suppléants : 14
Délégués présents : 14	Pouvoir : 1
Voix délibératives : 15	

Titulaires présents : Jean-Marc BALARAN, Jean-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Jean-Claude CLERGUE, Jean-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Christian PUECH, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Bernard TRESSOLS, Myriam VIGROUX

Titulaires représentés : Patrick CARAYON (donne pouvoir à Jean-Luc ESPITALIER)

Suppléants présents avec voix délibérative : Sandrine SANDRAL, Jean-Michel SIBRA,

Titulaires excusés : Christine BARRILLIOT, Bruno BOUSQUET, Sylvian CALS, Françoise EMERIAUD, Jean-Claude MADAULE

Suppléants excusés : Serge BOURREL, Jean-François KOWALIK, Jean-Marc SENEGES, Bruno BOUSQUET

Autres participants : Jean-Louis AZEMAR, Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Anaïs HUOT,

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19/10/2023	2
2	Election du 4 ^{ème} et du 6 ^{ème} Vice-Président	2
3	Adoption du Règlement Budgétaire Financier (RBF)	2
4	Débat d'Orientations Budgétaires 2024.....	3
4.1	Présentation du compte administratif provisoire 2023	3
4.2	Etat des réalisations des actions spécifiques 20223	4
4.3	Les orientations budgétaires 2024	4
4.3.1	Recettes de fonctionnement	5
4.3.2	Etat du personnel.....	5
4.3.3	Opérations spécifiques retenues pour l'année 2024	6
4.3.4	Etat des engagements pluriannuels	7
4.3.5	Proposition budget 2024.....	7
5	A vos agendas	8

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER à 18h00.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (12 titulaires présents + 1 titulaire représenté + 2 suppléants avec voix délibérative) et constaté que le quorum était atteint (14/23).

Monsieur Bernard BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19/10/2023

Le Président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 19 octobre 2023, qui est approuvé à l'unanimité.

2 Election du 4^{ème} et du 6^{ème} Vice-Président

Suite au décès de Mme BOUDOU-OURLIAC (4^{ème} Vice-Présidente) et à la démission de M. SOMEN (6^{ème} Vice-Président), il convient de pourvoir les sièges de 4^{ème} et 6^{ème} Vice-Président.

Le Président sollicite les délégués pour identifier deux assesseurs

Assesseur 1 : Monsieur Guy GAVALDA

Assesseur 2 : Mme Sandrine SANDRAL

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

- Madame Sylvie GRAVIER se porte candidat au poste de 4^{ème} Vice-Président du PETR.

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, dépose son bulletin de vote dans l'urne (nom d'un candidat écrit sur papier blanc).

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 (quinze)
- Nombre de suffrages exprimés : 14 (quatorze)
- Nombre de votes blancs : 1 (un)
- Majorité absolue : 8 (huit)

Madame Sylvie GRAVIER a obtenu 14 (quatorze) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Mme Sylvie GRAVIER est proclamée 4^{ème} Vice-Présidente du PETR.

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature pour le poste de 6^{ème} Vice-Président.

- Monsieur Jean-Marc BALARAN se porte candidat au poste de 6^{ème} Vice-Président du PETR.

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, dépose son bulletin de vote dans l'urne (nom d'un candidat écrit sur papier blanc).

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 (quinze)
- Nombre de suffrages exprimés : 14 (quatorze)
- Nombre de votes blancs : 1 (un)
- Majorité absolue : 8 (huit)

Monsieur Jean-Marc BALARAN a obtenu 14 (quatorze) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Jean-Marc BALARAN est proclamée 6^{ème} Vice-Président du PETR.

3 Adoption du Règlement Budgétaire Financier (RBF)

Le Comité Syndical s'est prononcé en faveur d'un passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 lors de la séance du 21 février 2023. Cette décision entraîne l'obligation pour le PETR de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier. Ce règlement a pour objet de formaliser les principales règles budgétaires et comptables et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Ce document, présenté aux membres, expose l'ensemble des règles de gestion applicables au PETR en matière de préparation et d'exécution budgétaire. En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Les membres adoptent à l'unanimité le règlement budgétaire financier

4 Débat d'Orientations Budgétaires 2024

4.1 Présentation du compte administratif provisoire 2023

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Libellé	CA 2023	Libellé	CA 2023
Charges à caractère général	85 087.89	Produits des services	300
Charges de personnel	353 265.28	Dotations et participations	473 548.03
Autres charges de gestion courante	113 333.90	Produits exceptionnels	
Dotation aux amortissements	2 134.15	Atténuation de charges	13 680.56
Charges rattachées	- 520	Produits rattachés	109 847.17
Total Dépenses de Fonctionnement	553 301.22	Autres produits de gestion courante	2.18
		Total Recettes de Fonctionnement	597 377.94
Résultat provisoire de fonctionnement 2023	44 076.72		
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Libellé	CA 2023	Libellé	CA 2023
Opérations d'investissement	149	Amortissements et provisions	2 134.15
		FCTVA	491.62
Total Dépenses d'Investissements	149	Total Recettes d'Investissements	2 625.77
Excédent provisoire d'Investissement 2023	2 476.77		
Résultat net provisoire 2023	46 553.49		

Le Compte Administratif provisoire 2023 fait apparaître un résultat net de **46 553.49 €**.

Le résultat total cumulé (fonctionnement et investissement) s'élèverait à **435 073.33 €** au 31/12/2023.

4.2 Etat des réalisations des actions spécifiques 2023

Une présentation des différentes actions budgétées et mises en œuvre en 2023 est réalisée en ce début de séance.

Les principales opérations mises en œuvre sont les suivantes :

- **Fonds d'Initiatives Citoyennes pour la Transition** « coup de pouce » pour lequel une enveloppe de 10 000 € avait été bloquée. En 2023, 6 initiatives sont lauréates sur les 9 candidatures reçues.
- La poursuite du travail avec la **fabrique des transitions** et l'organisation début 2024 d'une conférence sur le thème des enjeux de la préservation de la ressource en eau avec la présence d'Emma Haziza
- La maintenance de l'appli numérique « **Légendes du Tarn** » pour la promotion touristique du territoire
- La mise en œuvre de plusieurs actions PAT dont Goutons nos campagnes, des actions de formations et d'information à destination des acteurs de la restauration...

2 actions étaient prévues en 2023 mais n'ont pas pu se mettre en œuvre et sont ainsi décalées à 2024 :

- L'accompagnement des prestataires touristiques par la CCI
- La rencontre avec Claude ONESTA « Quand le sport inspire de nouvelles formes de management pour plus de coopération et de transversalité »

Enfin l'action sur la réalisation d'une note d'opportunité pour l'émergence d'une filière chanvre a été mise en œuvre en 2023 avec le concours de l'Etat par l'intermédiaire du fonds vert et réalisée par la chambre d'agriculture.

Etat budgétaire des actions spécifiques 2023

Détails Opérations spécifiques	DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses budgétées en 2023	dépenses réalisées fin déc. 2023	Rattach. charges 2023	Recettes budgétées en 2023	Recettes perçues en 2023	Restes à percevoir
Fonds d'Initiatives Citoyennes pour la Transition « Coup de pouce »	10 000 €	9 100 €	- €	- €	- €	- €
Act° PCAET / transit° Ecologique	5 000 €	3 500 €	4 800 €	- €	- €	- €
Appli jeu famille	2 600 €	2 470 €	- €	7 396 €	- €	- €
Actions PAT 2023	15 836 €	10 970 €	- €	11 085 €	6 667 €	- €
Accompagnement prestataires touristiques (CCI)	9 245 €	- €	- €	7 396 €	- €	- €
Intervent° Claude ONESTA	5 000 €	- €	- €	3 200 €	- €	- €
Etude Chanvre	- €	5 433 €	4 800 €	- €	1 811 €	453 €
TOTAL	47 681 €	31 473 €	4 800 €	21 681 €	8 478 €	453 €

4.3 Les orientations budgétaires 2024

Les orientations budgétaires proposées sont établies sur la base des dépenses constatées en 2023 pour les frais de structure. Les charges de personnel ont été évaluées au regard de l'organisation de l'équipe technique, des postes en place et des contrats en cours, des projets de recrutement pour l'année 2024.

4.3.1 Recettes de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement mentionnées** sont établies avec les propositions suivantes

- Augmentation de la cotisation de 10 cts/ hab. soit une cotisation à hauteur de **3,90 euros** par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2021 à venir) ;
- Les cofinancements du programme Leader pour l'animation et la gestion des deux programmes en cours : Leader 2014-2022 et Leader 2023-2027. Chaque année, ce financement était versé avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses engagées. En 2024, les nouvelles modalités permettront un rattrapage et un financement pour les dépenses de l'année en cours ;
- Les cofinancements du programme Leader pour le poste de chargé de mission transition écologique et énergétique, qui sont versées à l'issue de la fin du programme de trois ans ;
- La sollicitation du fonds vert pour le soutien d'un poste de « chargé d'appui au projet – bâtiment et transition écologique »
- La contribution de la Région pour l'assistance technique. En 2024 elle s'élèvera à 63000€ soit une baisse significative de plus de 20% ;
- La contribution du Département pour l'animation territoriale (de l'ordre de celle obtenue en 2022) ;
- La prorogation de la convention d'assistance technique auprès du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais (soit 10 000 € au vu du temps mis à disposition en 2024 – évalué à une quarantaine de jours)

4.3.2 Etat du personnel

Tableau des effectifs et éléments de rémunération au 01/01/2024

Fonction	Indice Majoré 2019	Indice Majoré 2020	Indice Majoré 2021	Indice Majoré 2022	Indice Majoré 2023	Indice Majoré 2024
<u>Stéphanie CANTALOUBE</u> Secrétariat administratif et financier (CDI de droit public à temps complet)	361	369	369	381	381	401
<u>Justine CHOLLET</u> Chargé de Mission LEADER (CDD 3 ans 14/09/2023 au 14/09/2026)	-	-	-	-	410	415
<u>Anaïs HUOT</u> Chargée de Mission Transition Agricole et Alimentaire (Titularisée Attaché au 31/10/19) Passage à 80 % à partir de sept 2023	440	388	440	440	450	455
<u>Emmanuelle SUBSOL</u> Chef de Projet Contractualisations et Habitat-Urbanisme (CDI de droit public à 80% jusqu'au 15/09/23)	473	512	512	555	555	560
<u>Antoine BOUTONNE</u> Chargé de mission Transition Ecologique et Energétique (CDD de droit public depuis le 17/01/2022)	-	-	-	513	513	518
<u>Julien FRAT</u> Directeur - Chef de Projet Energie-Climat (CDI de droit public à temps complet)	596	645	645	645	685	690
<u>Chargé(e) d'appui au projet Bâtiment et transition écologique</u> (CDD 2 ans – recrutement en cours)						545

Les agents à temps complet travaillent sur la base de 39 h ou 37 h par semaine ouvrant droit à 23 ou 12 jours de RTT par an.

Deux agents sont à temps partiel fin 2023 (80 % pour convenance familiale).

L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne temps.

4.3.3 Opérations spécifiques retenues pour l'année 2024

Les différentes opérations sont présentées ci-dessous, le reste à charge étant couvert par l'autofinancement du PETR ou par des contributions spécifiques des collectivités, Seront ainsi proposées pour l'année 2024 :

- Les actions de promotion touristique en appui au réseau des Offices de Tourisme, pour la promotion de l'application mobile « Légendes du Tarn » et les actions communes dans le cadre du réseau ;
- L'Accompagnement de prestataires touristiques dans le cadre d'une démarche territoriale avec la CCI et en coopération avec le PETR Pays de Cocagne. Cet accompagnement est financé par des fonds Leader et une participation des Communautés de communes ou office de tourisme
- Le renouvellement du fonds « coup de pouce » pour le soutien aux initiatives citoyennes pour la transition écologique sur les fonds propres du PETR ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité par la RAGT énergie pour la création d'une unité territoriale de production de granulés bois sur la zone d'activité bois de Carmenel à Curvalle. Cette étude est financée à 70 % par l'ADEME;
- Un programme d'actions autour de la préservation de la ressource en eau dont un soutien aux investissements des particuliers et des collectivités pour la récupération des eaux de pluie ; des actions de sensibilisation, d'information et de formation des bénéficiaires aux enjeux d'économie et de sobriété en d'eau... Ce dispositif sera candidat à un appel à projet de l'agence de l'eau pour un financement globale à hauteur de 50 %. Le Pôle Territorial aura en charge de coordonner les différents dispositifs de chaque intercommunalité et prendra en charge les actions d'animation, de sensibilisation et de formations. Les actions portées par le PETR seront proposées à un financement Leader.
- Un programme d'actions issus des travaux engagés avec la fabrique des Transitions qui vise à renforcer nos organisations et coopérations pour amplifier nos initiatives de transition écologique. En 2024, plusieurs temps forts seront organisés autour de ces enjeux dont :
 - o La rencontre avec l'entraîneur emblématique de l'équipe de France de hand, Claude Onesta, le 22/04/2024, permettra une vraie prise de recul sur nos organisations, nos managements, sur nos forces et faiblesses à l'heure des transitions ;
 - o Le voyage d'étude à Loos en Gohelle lors des rencontres TEPOS 2024 pour prendre conscience des nécessités de coopération pour amplifier nos transitions
- La poursuite d'actions partenariales dans le cadre de notre projet alimentaire territoriale : goutons nos campagnes ; formations ...
- Un temps festif en fin d'année 2024 pour les 20 ans du PETR. L'occasion de se remémorer les temps forts et de partager un moment convivial

Détails Opérations spécifiques 2023	Projet budget 2024	Recettes par financeurs						Autofinancement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	EPCI	Autres	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pouce"	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Maintenance appli jeu famille (2280€)	2 280 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 280 €
Accompagnement prestataires touristiques (CCI) 2024 (2/3)	22 256 €	14 244 €	- €	- €	- €	- €	5 615 €	2 397 €
Etude faisabilité production granulés	47 049 €	- €	32 934 €	- €	- €	- €	- €	14 115 €
Dispositif de soutien des eaux de pluie	14 200 €	2 400 €	7 100 €	- €	- €	- €	- €	4 700 €
Formation management par la coopération	7 000 €	4 480 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 520 €
Rencontre TEPOS Loos-en-Gohelle	15 000 €	9 600 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 400 €
Anniversaire 20 ans PETR/Pays	2 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 500 €
Actions PAT 2024	2 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 000 €
TOTAL OPERATIONS 2024	122 285 €	30 724 €	40 034 €	- €	- €	- €	5 615 €	45 912 €
				76 373 €				

L'ensemble des dépenses pour ces opérations spécifiques s'élève à hauteur de 122 285 €. Les recettes attendues sont de 76 373 €.

4.3.4 Etat des engagements pluriannuels

Le PETR est engagé dans différents programmes pluriannuels de développement territorial, qui donnent lieu à des conventions avec différents partenaires :

- Le nouveau Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, qui permet de monter des programmes opérationnels annuels pour le financement des opérations publiques. Il prévoit également le financement de l'ingénierie du PETR via une Convention pluriannuelle d'objectifs (en cours de définition) et des opérations dont il porterait la maîtrise d'ouvrage
- Le programme européen LEADER sur la période 2014-2020, qui a donné lieu pour le PETR (en tant que GAL : Groupe d'Action Locale) à une convention de mise en œuvre avec la Région (autorité de gestion), qui a été signée le 18 juillet 2016 et qui court, pour la programmation des opérations, jusqu'au 31 décembre 2022,
- Le programme européen LEADER sur la période 2023-2027, qui doit donner lieu pour le PETR (en tant que GAL : Groupe d'Action Locale) à une convention de mise en œuvre avec la Région (autorité de gestion), en 2024 ;
- Le Contrat de Réussite de Transition Ecologique, qui a été signé le 27 décembre 2021, avec l'Etat, correspond à une convention-cadre sur la période 2021-2026, qui donne lieu à des programmations annuelles (au titre de la DETR, de la DSIL et du fonds vert) en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie et le Projet de Territoire,
- Une convention cadre de partenariat avec l'ADEFPAT, renouvelé en 2021, qui concerne la période 2021-2026, pour mobiliser sur notre territoire les moyens d'accompagnement de projets avec la formation-développement,
- Le programme d'actions du PAT qui bénéficie du plan de relance pour la « consolidation des PAT » avec les services de l'Etat de la DRAAF

4.3.5 Proposition budget 2024

Dépenses de fonctionnement hors actions spécifiques		Recettes de fonctionnement hors actions spécifiques	
Libellé	2024	Libellé	2024
Charges à caractère général	95 179 €	Produits des services	10 000 €
Charges de personnel	359 439 €	Dotations et participations	492 514 €
Autres charges de gestion courante	- €	Autres produits	- €
Dotation aux amortissements	1 984 €	Atténuation de charges	- €
Charges financières et exceptionnelles	- €	Produits rattachés	- €
Charges rattachées	- €	Autres produits de gestion courante	- €
Total Dépenses de Fonctionnement	456 602€	Total Recettes de Fonctionnement	502 514 €
Dépenses actions spécifiques	122 285 €	Recettes opérations spécifiques	76 373 €
TOTAL	578 708 €		578 887 €

Dépenses d'investissement provisoire 2024	
Libellé	2024
Licences logiciels bureautique	200 €
Matériel Informatique	2 127 €
Total Dépenses d'investissement 2024	2 327 €

Recettes d'investissement provisoire 2024	
Libellé	2024
FCTVA	343 €
Virement de la section de fonctionnement: amortissements et provisions	1 984 €
Total Recettes d'investissement 2024	2 327 €

5 A vos agendas



A vos agendas !



CONFERENCE DES MAIRES
06/02/2024
17h00

1^{er} partie :
 Rencontre avec les services techniques de Saint Benoit de Carmaux

Retour d'expérience sur leurs pratiques de récupération et valorisation d'eau de pluie

 2eme partie
 Conférence sur les nouveaux dispositifs financiers
 Salle de pilotis - Blaye les Mines



RENCONTRE AVEC CLAUDE ONESTA
26/04/2024 à 16h30
 Lieu à définir

Quand le sport inspire de nouvelles formes de management pour plus de coopération et de transversalité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00
 Le prochain conseil syndical aura lieu le 26/02/2024

Le Président,
Jean-Luc ESPITALIER

Le secrétaire de séance,
Bernard BOUVIER